



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 16 avril 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 avril 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Mandats à accorder pour représenter la Ville et défendre ses intérêts dans les poursuites en dommages intentées contre elle à la suite de l'ouragan Irène
 - 5.2 Modification d'une convention intervenue avec « L'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu »
 - 5.3 Acquisition du lot 3 092 221 et d'une partie du lot 3 091 509 du cadastre du Québec pour les fins du plan de conservation
 - 5.4 Dénonciation de la position de la « Société d'habitation du Québec » à l'égard du projet de construction d'un bâtiment d'habitation à loyer modique sur la rue Mercier
 - 5.5 Position de la Ville à l'égard du projet d'aménagement d'une voie d'accès à l'avenue des Pins à partir de l'autoroute 10
 - 5.6 Signature d'un protocole d'entente avec le Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu (CTIHR) pour la construction d'un incubateur industriel sur le site de l'aéroport municipal
6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

- 7.1 Nomination d'un chef de division gestion des actifs/géomatiques au Service des infrastructures et gestion des eaux

8. **Loisirs et bibliothèques**

-- -- --

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'urbanisation et l'élargissement de la route 104 (boulevard Saint-Luc) entre la rue Bernier et le chemin Saint-André
- 9.2 Autorisation en vue de la réalisation de travaux de réaménagement de l'entrée sud dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville

10. **Toponymie et circulation**

-- -- --

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :
- 11.1.1 SA-2000-TP-12 Fourniture d'enrobé bitumineux
 - 11.1.2 SA-2001-TP-12 Fourniture de pierre concassée
 - 11.1.3 SA-2005-TP-12 Fourniture d'un souffleur à neige détachable
 - 11.1.4 SA-2013-TP-12 Fourniture et épandage d'abat poussière liquide
 - 11.1.5 SA-2015-TP-12 Travaux de nettoyage de conduites d'égout sanitaire, combiné et pluvial par curage
 - 11.1.6 SA-2021-TP-12 Travaux de réfection de bordures et trottoirs

12. **Sécurité publique**

-- -- --

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décisions relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 13.1.1 DDM 12-2680 – « Ferme Louise et Réjean Bessette, s.e.n.c. » - Immeuble sis au 126, rang Saint-Édouard
 - 13.1.2 DDM 12-2687 – Mesdames Geneviève Tardif et Alexandra Van Duyse – Immeuble sis 460, boulevard d'Iberville

- 13.1.3 DDM 12-2688 – Monsieur Réal Olivier - Immeuble sis au 339, rue Savard
- 13.2 Étude et décisions relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 13.2.1 UC 12-2691 – « Habitations Qualipro » - Immeuble sis aux 750-752, rue du Biat
- 13.2.2 UC 12-2660 – Monsieur Bruno Chèvrefils – Immeuble sis au 50, rue des Cormorans
- 13.3 Étude et décisions relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3.1 PIIA 12-2699 – Monsieur Jean-Mathieu Bouchard – Immeuble sis au 227, rue Richelieu
- 13.3.2 PIIA 12-2711 - Madame Isabelle Nadeau Oigny – 231, rue Laurier
- 13.3.3 PIIA 12-2721 – Madame Claire Dupuis – 620, 3^e Rue
- 13.3.4 PIIA 12-2723 – Monsieur Dany Beaudoin – 175, rue Champlain
- 13.4 Adoption du second projet du règlement suivant :
- 13.4.1 Règlement n° 1065
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir les limites de la zone H-1573 à même les limites de la zone C-1512, située sur la rue Richelieu, à l'intersection de la rue Saint-Georges et d'y autoriser des bâtiments de 6 étages d'une hauteur maximale de 20 mètres ;
 - d'agrandir la zone C-1016 à même une partie de la zone H-1812 et d'agrandir la zone H-1812 à même la zone C-1024 située le long de la rue Saint-Paul, afin :
 - de supprimer dans la zone C-1024 les classes d'usage du groupe Habitation (H) et les usages spécifiquement autorisés du groupe Communautaire (P) et d'y autoriser des bâtiments de 2 étages d'une hauteur maximale de 12 mètres ;
 - d'autoriser dans la zone H-1812 des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 15 mètres ;
 - d'agrandir la zone H-1167 à même la zone H-1829, située sur la rue Saint-Denis à l'intersection de la rue Laurier afin :
 - d'augmenter dans la zone H-1167 la superficie d'implantation au sol pour l'usage « 5. Multifamiliale » de 4 logements ;
 - de réduire dans la zone H-1829 la superficie minimale et la profondeur minimale d'un terrain pour la classe d'usages I1 11 (Industrie du textile et du vêtement) ;
 - d'autoriser dans la zone H-1087, située sur la rue Mercier, la classe « 5. Multifamiliale » de 4 à 12 logements et d'y autoriser des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 10 mètres ;

- de créer la zone H-1620 à même une partie de la zone H-1530, située sur la rue Saint Jacques à l'intersection de la rue Dollard, afin d'autoriser les usages de la classe « 9. Mixte » de 3 à 5 logements et d'autoriser certains usages de la classe Commerce et service (C)

13.5 Adoption du projet de règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1069

« Règlement modifiant le règlement de construction portant le numéro 0653, et ses amendements, dans le but d'exiger une séparation coupe-feu construite en béton, d'un mur mitoyen séparant deux habitations unifamiliales jumelées ou contiguës et une séparation coupe-feu entre les suites d'une habitation »

13.6 Adoption des premiers projets suivants :

13.6.1 Règlement n° 1064

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage I1-07-02 « Industrie des boissons alcoolisées, de la bière ou du vin » à l'article 49 du chapitre IV sur la classification des usages, de manière à créer des usages distincts entre l'industrie de la bière et l'industrie du vin ou du cidre ;
- de créer la zone C-1012, à même une partie des zones C-1014 et C-1766, située sur la rue Saint-Charles entre les rues Richelieu et Champlain ;
- d'autoriser dans les zones C-1010, C-1013, C-1512 et dans la nouvelle zone C-1012, l'usage I1-07-02.1 « Industrie de la bière » de type artisanal, communément appelé microbrasserie. Ces zones sont situées dans le périmètre formé par les rues Foch, du Quai, Saint-Georges et Champlain »

13.6.2 Règlement n° 1068

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone C-1776 à même une partie de la zone H-1642, située sur la rue Jacques-Cartier Sud entre les rues du Carignan et Duvernay et d'y autoriser l'usage C9-02-14 « service d'entreposage », sans modifier les usages permis dans la zone avant ce découpage ;
- d'autoriser dans la zone C-1429, située sur la rue Boucher, à l'intersection du boulevard Industriel, la sous-classe C2-01 «services personnels et de santé» comme usages spécifiquement permis ;
- d'autoriser dans la zone C-5501, située sur la rue Adrien-Fontaine à proximité de l'avenue Conrad-Gosselin, la sous-classe d'usages C4-02 « Activités récréatives et sportives » et d'y exclure spécifiquement les usages C4-02-01 « salle de billard » et C4-02-06 « salle de bingo » ;
- d'autoriser dans la zone C-2627, située au nord-ouest de l'intersection formée par la rue des Trembles et le boulevard Saint-Luc, les usages C7-01-02 et C7-01-07 « Vente et location des véhicules de promenades usagés » »

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 1064

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage I1-07-02 « Industrie des boissons alcoolisées, de la bière ou du vin » à l'article 49 du chapitre IV sur la classification des usages, de manière à créer des usages distincts entre l'industrie de la bière et l'industrie du vin ou du cidre ;
- de créer la zone C-1012, à même une partie des zones C-1014 et C-1766, située sur la rue Saint-Charles entre les rues Richelieu et Champlain ;
- d'autoriser dans les zones C-1010, C-1013, C-1512 et dans la nouvelle zone C-1012, l'usage I1-07-02.1 « Industrie de la bière » de type artisanal, communément appelé microbrasserie. Ces zones sont situées dans le périmètre formé par les rues Foch, du Quai, Saint-Georges et Champlain »

14.2 Règlement n° 1068

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone C-1776 à même une partie de la zone H-1642, située sur la rue Jacques-Cartier Sud entre les rues du Carignan et Duvernay et d'y autoriser l'usage C9-02-14 « service d'entreposage », sans modifier les usages permis dans la zone avant ce découpage ;
- d'autoriser dans la zone C-1429, située sur la rue Boucher, à l'intersection du boulevard Industriel, la sous-classe C2-01 «services personnels et de santé» comme usages spécifiquement permis ;
- d'autoriser dans la zone C-5501, située sur la rue Adrien-Fontaine à proximité de l'avenue Conrad-Gosselin, la sous-classe d'usages C4-02 « Activités récréatives et sportives » et d'y exclure spécifiquement les usages C4-02-01 « salle de billard » et C4-02-06 « salle de bingo » ;
- d'autoriser dans la zone C-2627, située au nord-ouest de l'intersection formée par la rue des Trembles et le boulevard Saint-Luc, les usages C7-01-02 et C7-01-07 « Vente et location des véhicules de promenades usagés » »

14.3 Règlement n° 1069

« Règlement modifiant le règlement de construction portant le numéro 0653, et ses amendements, dans le but d'exiger une séparation coupe-feu construite en béton, d'un mur mitoyen séparant deux habitations unifamiliales jumelées ou contiguës et une séparation coupe-feu entre les suites d'une habitation »

14.4 Règlement n° 1074

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de correction de fossés, de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, phase III, ainsi que sur une section de la rue de la Pépinière, décrétant une dépense n'excédant pas 381 000 \$ et un emprunt de 191 000 \$ à cette fin »

14.5 Règlement n° 1075

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différentes voies publiques, décrétant une dépense n'excédant pas 1 008 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.6 Règlement n° 1076

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 1 du cours d'eau Quintin-Pelletier conformément à la résolution n° 12523-11 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

14.7 Règlement n° 1079

« Règlement autorisant l'acquisition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 7 030 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.8 Règlement n° 1080

« Règlement autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour les travaux du ministère des Transports du Québec relatifs au projet d'urbanisation et d'élargissement de la route 104 (boulevard Saint-Luc) de la rue Bernier au chemin Saint-André, décrétant une dépense n'excédant pas 6 016 000 \$ et un emprunt de 5 707 900 \$ à cette fin »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 1071

« Règlement divisant le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en douze (12) districts électoraux et abrogeant le règlement n° 0759 »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**